

Rencontre du comité du bon voisinage
Le mercredi 14 novembre 2012 à 19 h
5757, avenue Decelles, 2e étage, salle 216

COMPTE-RENDU

MEMBRES DU COMITÉ	
Serge Gaudet	Citoyen
Christian Lalonde	Citoyen
Claudine Lalonde	Citoyenne
Anne-Marie Granger	Citoyenne
Eric Boisclair	Citoyen
Olivier Gendreau	Citoyen
M. et Mme Gelber	Citoyen(ne)s
Majid Belrachid	Citoyen
Peter Koziris	Citoyen
Guy Laberge	Citoyen
Jacqueline Mallet	Directrice, Manoir Ronald McDonald
Pierre Guillot-Hurtubise	Associé principal, Octane stratégies (modérateur)
Marie-Chantal Gaba (MCG)	Agent de police, sécurité routière, poste de quartier 26 Ouest, SPVM
Michel Therrien (MT)	Adjoint au directeur d'arrondissement/chef de division aux Communications, Protocole et Rel. publiques, arrond. CDN-NDG
Marie-Claude Lefebvre (MCL)	Directrice des Services techniques et de l'hébergement, CHUSJ
Martin Massé (MM)	Directeur, <i>Grandir en santé</i>
André Bernard (AB)	Directeur de projet, SNC-Lavalin Construction
Daniel Comeau (DC)	Directeur, Construction, SNC-Lavalin Construction
Diane Rivard (DR)	Directrice, Communications de projets, SNC-Lavalin Construction
Louise Boisvert (LB)	Ajointe au directeur général, Communications et affaires publiques, CHUSJ
Véronique Simoneau (VS)	Conseillère en communications, CHUSJ
INVITÉS	
Marie-Claude Dumas	Directrice de projet adjointe, SNC-Lavalin Construction

Des citoyens du quartier, autres que ceux membres du *Comité de bon voisinage*, étaient présents.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présentation du modérateur

Louise Boisvert, adjointe au directeur général, Communications et affaires publiques, CHUSJ

Modérateur : Pierre Guillot-Hurtubise, associé principal, Octane stratégies

- ✓ *Règles de fonctionnement*

2. Suivi du comité de bon voisinage du 2 octobre

– Michel Therrien, adjoint au directeur d'arrondissement/chef de division aux Communications, Protocole et Relations publiques, arrondissement CDN-NDG

– Marie-Chantale Gaba, agent de police, sécurité routière, poste de quartier 26, SPVM

– Marie-Claude Lefebvre, directrice Services techniques et hébergement, CHUSJ

– André Bernard, directeur de projet, SNC-Lavalin Construction

- ✓ *Principaux enjeux et mesures correctrices*

- ✓ *Période de questions*

3. Agrandissement du CHUSJ : travaux récents, en cours et à venir, et mesures de mitigation

André Bernard, directeur de projet, SNC-Lavalin Construction

- ✓ *Travaux en cours : courbe d'avancement des travaux d'excavation*

- ✓ *Travaux à venir et mesures de mitigation*

- ✓ *Période de questions*

4. Mot de la fin

Louise Boisvert, adjointe au directeur général, Communications et affaires publiques, CHUSJ

Les documents présentés sont disponibles dans la section « Information à nos voisins » de notre site web : www.chu-sainte-justine.org/modernisation

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Louise Boisvert présente le modérateur, Pierre Guillot-Hurtubise, associé principal, Octane stratégies, dont le rôle est de faciliter le bon déroulement de la rencontre.

M. Pierre Guillot-Hurtubise se présente et informe l’audience du déroulement et des règles de fonctionnement de la rencontre. Il précise qu’une période de questions suivra chaque point présenté par les divers intervenants. Nous entendrons d’abord le point de vue des membres du comité, puis nous ouvrirons la période de questions à tous les citoyens.

2. SUIVI DU COMITÉ DE BON VOISINAGE DU 2 OCTOBRE

Michel Therrien, adjoint au directeur d'arrondissement/chef de division aux Communications, Protocole et Relations publiques, arrondissement CDN-NDG

Les mesures de circulation présentées au dernier comité de bon voisinage ont été approuvées au conseil d’arrondissement CDN-NDG, à l’exception de celle-ci :

- changer le sens de la rue Hudson pour en faire un sens unique vers le nord, jusqu’à la rue Linton

Cette mesure est en délibération auprès des élus de l’arrondissement, après que des citoyens du quartier aient déposé une pétition d’environ 200 noms en défaveur de cette mesure au conseil d’arrondissement du 5 novembre dernier. Une décision doit être prise prochainement par les élus et sera communiquée aux résidents du quartier via un mémo de l’arrondissement (distribué portes à portes). Les nouvelles mesures prendront effet le 1^{er} décembre 2012.

Suivi des autres points :

- Les nids-de-poule sur la rue Ellendale ont été réparés.
- La possibilité d’augmenter la durée des feux verts et des traverses piétonnes sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine est présentement à l’étude.
- Des feux de circulation en potence ont été installés sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine, en face du CHUSJ, afin d’améliorer la visibilité des feux par les automobilistes.
- L’arrondissement doit contacter la résidente ayant mentionné l’inconfort du mobilier du Centre des aînés pour bien cibler le centre qu’elle fréquente, dans le but d’y apporter des améliorations.

Question(s) des citoyens

Réponse(s)

Nous souhaitons être davantage entendus et participer au processus de décision lorsque des mesures concernent les rues où nous habitons. Comment le pouvons-nous?

MT - Vous avez été entendus et écoutés à maintes reprises, que ce soit au comité de bon voisinage, lors de communications écrites ou verbales entre certains d’entre vous et moi-même, et via votre pétition et vos interventions lors du conseil d’arrondissement du 5 novembre. Vous avez utilisé toutes les tribunes mises à la disposition des citoyens

	<p>pour vous faire entendre et l'arrondissement connaît vos doléances. Maintenant, la décision finale revient à l'arrondissement et il est possible que cette décision n'aille pas dans le sens de ce que vous réclamez. Le cas échéant, cela ne veut pas dire que nous ne vous avons pas « entendus » et que nous n'avons pas considéré vos opinions.</p>
<p>J'ai l'impression que l'achalandage du stationnement du CHUSJ n'est pas très élevé et que, par conséquent, cela ne poserait pas de problème de remettre la rue Hudson à double sens.</p>	<p>MCL - Au contraire, l'achalandage du stationnement est très élevé, surtout entre 8 h et 15 h, et particulièrement le matin entre 7 h et 10 h, lorsqu'un grand nombre de patients arrivent pour le début des cliniques. Rappelez-vous les longues files d'attente sur Hudson, lorsque le stationnement est entré en fonction en mars dernier. Cette situation se reproduira si la rue Hudson redevient à double sens.</p>
<p>Le CHUSJ doit être partie prenante des discussions parce que le problème d'attente à l'entrée du stationnement doit être réglé, si on veut trouver des solutions aux problèmes de circulation.</p>	<p>MCL - Le CHUSJ et Vinci Park, l'opérateur du stationnement, ont fait tout ce qui est possible pour optimiser les entrées/sorties du stationnement. Le problème ne réside pas dans la gestion du stationnement, mais dans l'affluence des usagers en matinée.</p>
<p>Nous avons l'impression que nous allions être « consultés » puisque c'est ce qui avait été dit au comité du 13 juin 2012 (et c'est écrit dans le compte-rendu de la rencontre). Cela n'a selon nous pas été le cas et nous en sommes frustrés.</p>	<p>MT - Comme je l'ai dit précédemment, vous avez été entendus et écoutés à maintes reprises, que ce soit aux comités de bon voisinage, lors de communications écrites ou verbales, et via votre pétition et vos interventions lors du conseil d'arrondissement du 5 novembre dernier.</p> <p>Le comité de bon voisinage n'est pas le bon « forum » pour débattre des mesures de circulation et aucune décision ne peut y être prise. Vos doléances doivent être acheminées à l'arrondissement, par écrit ou en personne, et présentées au conseil d'arrondissement, là où les décisions se prennent.</p> <p>Aussi, le comité de bon voisinage sert à « vous écouter et vous informer », comme il est mentionné dans le compte-rendu du comité du 13 juin 2012.</p>
<p>Lorsque les élus auront pris leur décision quant au sens de la rue Hudson, est-ce que le dossier sera « clos » (aucun recours ou changement possible)?</p>	<p>MT - Il vous sera toujours possible de faire vos commentaires et doléances à l'arrondissement, par téléphone, par écrit ou au conseil d'arrondissement (qui a lieu sur une base mensuelle).</p>
<p>Est-ce que le sens de la rue Brighton changera (vers l'est) au 1^{er} décembre?</p>	<p>MT- Oui, cette mesure a été approuvée et sera implantée au 1^{er} décembre.</p>
<p>Est-ce que la synchronisation des feux sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine sera basée sur une vitesse de 40km/h ?</p>	<p>MT - Je ne sais pas, mais pour prendre ce genre de décision, l'arrondissement évalue l'ensemble des rues du quartier et les impacts d'un changement sur les autres rues et artères.</p> <p>Réponse/explication au prochain comité de bon voisinage.</p>
<p>Est-ce que la servitude du Collège Brébeuf pourrait être utilisée pour faire circuler les automobilistes/usagers du collège vers la rue Édouard-Montpetit, ce qui permettrait de désengorger le chemin de la Côte-Ste-Catherine?</p>	<p>MT - Je ne connais pas la réponse à cette question, mais je vais m'en informer. Réponse/explication au prochain comité de bon voisinage (ou au résidant directement).</p>

Marie-Chantale Gaba, agent de police, sécurité routière, poste de quartier 26, SPVM

Suivi des questions et sujets abordés au dernier comité :

- Il ne nous a pas été possible de donner des avis/contraventions aux camionneurs qui empruntent la rue Souart puisque la réglementation prévoit que, dans le contexte d'un chantier de construction, les camions doivent emprunter le chemin le plus court pour se rendre à une artère (collectrice). Dans le cas présent, il n'est donc pas « interdit » aux camionneurs de circuler en empruntant la rue Souart pour se rendre à la rue Decelles.
- Nous avons fait des interventions aux coins Decelles/Ellendale et Decelles/Côte-Ste-Catherine. Des constats ont été donnés aux camionneurs qui ne respectent pas l'arrêt-stop ou le feu rouge.
- Pour ce qui est du stationnement au parc Kent, nous avons effectivement remarqué que des gens y stationnent toute la journée (dont des employés du CHUSJ). Toutefois, aucune signalisation n'est actuellement en place pour interdire le stationnement ni délimiter un nombre d'heures maximal. Une signalisation pourrait peut-être y être ajoutée.
 - Des voisins suggèrent qu'une signalisation y soit installée pour limiter le temps de stationnement à 2 ou 4 heures consécutives.
 - **Réponse/explication au prochain comité de bon voisinage.**

Marie-Claude Lefebvre, directrice Services techniques et hébergement, CHUSJ

Suivi des questions et sujets abordés au dernier comité :

- L'entretien près du muret du stationnement des visiteurs (le long de la rue McShane) a été intensifié et nous n'avons pas vu les déchets qui « auraient été jetés de l'autre côté de la clôture ». Le voisin en ayant fait la remarque propose de nous montrer l'endroit où les déchets ont été jetés, soit près des « puisards ». Le CHUSJ acquiesce et prendra rendez-vous avec ce voisin prochainement.
- Suite à une question d'un voisin, nous précisons que l'entretien se fait du côté ouest de la rue également, mais de manière moins fréquente, en raison de la difficulté d'accès à cette portion de terrain, située entre un muret et une clôture.
- Pour ce qui est du bruit fait par les équipements installés sur le toit du bloc 7 : les silencieux ont été installés et de nouvelles mesures de bruit doivent être prises prochainement. Nous sommes d'ailleurs en contact avec un voisin particulièrement indisposé par ce bruit pour prendre des mesures de bruit depuis sa résidence. **Suivi par téléphone avec le voisin, ainsi qu'au prochain comité de bon voisinage.**
- Les panneaux acoustiques que nous avons récupérés d'un ancien équipement extérieur ont été installés à l'intérieur de la chaufferie, autour des « pompes à vide », pour en diminuer le bruit, notamment lorsque les fenêtres de la chaufferie sont ouvertes.

André Bernard, directeur de projet, SNC-Lavalin Construction (SLC)

- Bris d’une vitre au 3250 Ellendale : un fragment de roc a été projeté et a fracassé la fenêtre de l’appartement 211 lors du cassage d’un gros morceau de roc à une distance jugée sécuritaire du bâtiment, soit 100 pi. Les précautions prises avaient été jugées adéquates, mais se sont avérées insuffisantes. Le cassage de gros morceaux de roc a été déplacé à une distance de 200 pi de l’immeuble, pour éviter tout incident futur. SLC réitère ses excuses aux propriétaires de l’immeuble, lesquels étaient présents au comité.
- Le nettoyage de la rue Souart a été effectué lors des périodes d’interdiction de stationner, en complément du nettoyage effectué par l’arrondissement, lorsque nécessaire.
- Une signalisation a été produite et installée à l’entrée/sortie du chantier, invitant les camionneurs à «Respecter les limites de vitesse et notre entourage ».
- Il y a actuellement 50 travailleurs au chantier et il y en aura environ 100-150 en 2013. Nous savons que cette augmentation inquiète le voisinage et des solutions devront être implantées pour en réduire les impacts, notamment en ce qui a trait au stationnement sur rue. Les mesures à privilégier sont :
 - Incitatif à prendre le transport en commun pour les travailleurs à chacune des réunions d’accueil;
 - Entente avec les sous-traitants pour prévoir une indemnisation de stationnement pour leurs employés;
 - Possibilité d’offrir une navette jusqu’à un stationnement incitatif.
- Nous avons vérifié et les travailleurs de SLC ne s’assoient pas le long du muret du stationnement des visiteurs (longeant la rue McShane). Des roulottes de chantier sont mises à leur disposition pour leurs pauses et leurs dîners.

Question(s) des citoyens	Réponse(s)
Comment peut-on être assuré qu’un incident ne se reproduira pas, causant un autre bris ou blessant un de nos locataires? Quelles mesures avez-vous prises pour éviter cela?	AB et DC -Maintenant que l’excavation du buton de roc est terminée, nous pouvons installer des filets pour mieux protéger l’immeuble et les résidants du 3250 Ellendale. Aussi, les travaux de cassage de gros morceaux de roc ont été déplacés à une distance de 200 pi de l’immeuble, pour éviter que des fragments de roc ne soient projetés sur l’immeuble.
Il y a souvent des travaux d’entretien des équipements en soirée, après 19 h, et cela est très dérangent. Nous aimerions que cela cesse.	AB - Nous allons vérifier pourquoi cela est fait et tenter de minimiser les activités d’entretien en soirée, sauf en cas d’entretien d’urgence. Réponse/explication au prochain comité de bon voisinage
Les projecteurs lumineux installés dans le haut des grues restent allumés en soirée et la nuit, lorsqu’il n’y a aucune activité au chantier. La lumière dérange les résidants du 3250-3270 Ellendale. Nous aimerions que les projecteurs soient éteints en soirée et la nuit.	AB - Nous allons vérifier si les projecteurs doivent demeurer allumés en soirée, la nuit et le week-end, pour des raisons de sécurité et de surveillance du chantier. Aussi, l’angle des projecteurs pourrait sûrement être modifié pour minimiser l’impact sur les résidents. Réponse/explication au prochain comité de bon voisinage



3. AGRANDISSEMENT DU CHUSJ : TRAVAUX RÉCENTS, EN COURS ET À VENIR, ET MESURES DE MITIGATION

André Bernard, directeur de projet, SNC-Lavalin Construction (SLC)

Courbe d’avancement des travaux d’excavation

L’excavation de masse devrait se terminer au début décembre, tel qu’annoncé précédemment. L’excavation de détail se poursuivra par contre jusqu’en janvier 2013. L’excavation de détail demande une plus grande précision et se fait plus lentement que l’excavation de masse. Le bruit devrait donc graduellement diminuer en intensité. Aussi, il y a présentement de 200 à 300 voyages de camions par jour, mais après la période d’excavation, nous passerons à environ 50 voyages de camions par jour.

Travaux à venir et impacts

- Le plan de la séquence des travaux d’excavation d’ici la fin décembre est présenté à l’écran (du 5757 Decelles vers l’avenue Ellendale).
- Les travaux de coffrage et de bétonnage ont débuté et se poursuivront au cours des prochains mois.
- L’occupation de la voie publique sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine devrait débuter sou peu. Un muret de béton sera installé pour délimiter la voie utilisée par SLC.
- L’entrée des camions au chantier ne se fera bientôt plus par le chemin de la Côte-Ste-Catherine, mais par la rue Ellendale. Nous sommes en discussion avec l’arrondissement au sujet du trajet des camions et de la logistique de la circulation sur la rue Ellendale.

Bonne nouvelle : vacances de la construction

Il n’y aura pas de travaux au chantier durant le temps des Fêtes, soit du 22 décembre au 6 janvier inclusivement (de retour lundi 7 janvier).

Question(s) des citoyens	Réponse(s)
Questions des propriétaires du 3250-3270 Ellendale : <ul style="list-style-type: none"> – Est-ce que les roches qui ont déboulé à la limite de notre propriété ont été ou seront ramassées (suite à un courriel envoyé cette journée-là)? – La clôture qui longe l’entrée du stationnement a été endommagée lors des travaux sur le buton de roc. Est-ce qu’elle sera réparée ou changée? 	AB - Oui. Du côté du 3270, il n’y avait pas de roches. Du côté du 3250, les roches ont été ramassées dans la journée même. Photos à l’appui. DC - Oui, la clôture sera réparée (ou en partie changée) et remise dans son état initial.
Durant combien de temps (mois) durera la phase de coffrage/bétonnage?	DC - Cette phase devrait durer environ un an, soit jusqu’en mars 2014.
Combien d’heures prennent le coulage de béton et le polissage d’une dalle?	DC - Lorsqu’une dalle de béton est coulée, le polissage doit absolument être fait dans la même journée. En fonction du

<p>Jusqu'à quelle heure en soirée pourrait avoir lieu le polissage des dalles?</p> <p>Est-ce que les activités de coulage et de bétonnage causeront du bruit?</p> <p>Est-ce que la grosseur des dalles ou certains paramètres pourraient être modifiés pour éviter que les travaux se poursuivent en soirée, après 19 h? Nous souhaitons avoir un répit de bruit et de travaux en soirée.</p>	<p>temps que prend le béton à « figer », il est possible que les polisseuses poursuivent leur travail en soirée, après 19 h.</p> <p>DC - Il nous est impossible de savoir à l'avance combien d'heures prendra le béton pour figer et combien d'heures devront être consacrées au polissage, mais il est fort probable que ces activités ne puissent être complétées entre 7 h et 19 h. Le cas échéant, le travail des polisseuses pourrait se poursuivre en soirée, parfois jusqu'à minuit, et ce, possiblement 3 fois par semaine.</p> <p>DC - Les activités de coulage qui auront lieu dans la journée ne devraient pas causer beaucoup de bruit. Les activités de polissage des dalles pourraient occasionner du bruit, mais ne devraient pas être très dérangeantes. Ce n'est en rien comparable au bruit actuel (phase d'excavation). Le fait que les fenêtres seront fermées (en raison du froid) devrait contribuer à réduire le niveau de bruit perçu.</p> <p>Une réflexion sur la grandeur des dalles a déjà été faite par nos spécialistes et nous tenterons de minimiser les travaux en soirée, mais cela ne sera pas toujours possible. Nous validerons ce point et vous reviendrons avec une <i>réponse/explication au prochain comité de bon voisinage.</i></p>
<p>Vous nous aviez dit que les travaux auraient lieu entre 7 h et 19 h. Est-ce que ça contrevient à la « loi » de continuer le polissage du béton en soirée, après 19 h?</p>	<p>AB - Puisque le polissage des dalles est une activité intrinsèque au bétonnage, et qu'elle doit être effectuée dans la même journée que le coulage, il est toléré que cela déborde des heures régulières du chantier. Cela s'applique d'ailleurs à tous les chantiers et pas seulement au CHUSJ.</p>
<p>À qui peut-on s'adresser lorsqu'on veut vous faire part d'un problème ou poser des questions?</p>	<p>Par téléphone ou par courriel (coordonnées affichées à l'écran). Les messages sur la boîte vocale sont écoutés tous les jours de la semaine et une réponse vous sera fournie dans les 24 h, du lundi au vendredi. Par contre, pour toute situation « urgente », communiquez avec le 911.</p>
<p>Est-ce que ce serait envisageable d'afficher des pancartes sur les palissades de chantier pour sensibiliser les travailleurs au respect du voisinage et surtout des heures de travail établies, soit de 7 h à 19 h?</p>	<p>AB – Nous nous engageons à produire et à installer des affiches de sensibilisation au bruit destinées aux travailleurs.</p>
<p>Je voudrais prendre le temps de remercier les divers intervenants qui ont pris la parole ce soir, pour leur écoute et leur suivi des questions et commentaires des voisins. Ils prennent la peine de tenter de trouver des solutions pour améliorer la situation et on y voit là toute l'utilité du comité de bon voisinage.</p>	<p>Merci.</p>

4. MOT DE LA FIN

Comme nous l'avons mentionné précédemment, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel, pour toutes questions ou tous commentaires, en prenant soin de laisser vos coordonnées et la raison de votre appel. Nous prenons les messages chaque jour (durant la semaine) et vous rappellerons dans un délai de 24 h, du lundi au vendredi.

Rappel des coordonnées :

- Téléphone : 514 345-7752
- Courriel : grandirensante.hsj@ssss.gouv.qc.ca

La prochaine rencontre du comité de bon voisinage aura lieu le 22 janvier 2013.

Nous remercions les participants de leur présence et leur souhaitons de Joyeuses Fêtes.